

**ARRETE**  
**FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT**  
**AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Le Maire d'OLONNE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010,

**ARRETE**

**Article 1 :** Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM et PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Sandrine CHAILLOT	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :  
- au représentant de l'Etat  
- au Président du Centre de Gestion.

Fait à OLONNE-SUR-MER, le 18 février 2010.



Le Maire,

  
Yannick MOREAU